**Mémento de l’école maternelle**

Les textes concernant l’école primaire s’appliquent généralement, mais des contraintes particulières existent ; Ci-dessous un répertoire des textes à connaître et appliquer dans les écoles maternelles publiques, classés dans l’ordre chronologique.

|  |  |
| --- | --- |
| [Proposition de loi du 23 janvier 2014](http://www.assemblee-nationale.fr/14/ta/ta0281.asp) relative à la sobriété, à la transparence et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques | Aborde notamment la question des équipements Wifi dans les écoles maternelles, que la représentation nationale veut autoriser, alors que dans les crèches il serait interdit. |
| [Circulaire 2013-017 du 6 février 2013](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.htmlcid_bo=66991) « Organisation du temps scolaire dans le premier degré et des activités pédagogiques complémentaires » | Dans la réforme des nouveaux rythmes scolaires, l’aide personnalisée est modifiée, et réduite à 36 heures par an. |
| [Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000026979035&categorieLien=id) relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires | C’est la réforme des rythmes scolaires, avec l’organisation obligatoirement sur 9 demi-journées. |
| [Circulaire n° 2012-202 du 18-12-2012](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=66627) « Scolarisation des enfants de moins de trois ans » | La refondation pour l’école de la République réaffirme la possibilité d’une scolarisation précoce. |
| Décret 2010-166 du 22 février 2010 relatif à la sécurité des jouets | Pour les achats de jouets. |
| [Décret n°96-1136 du 18 décembre 1996](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000550187) fixant les prescriptions de sécurité relatives aux aires collectives de jeux | Pour les jeux extérieurs, jeux de cour, etc. |
| [Décret n°95-949 du 25 août 1995](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000737486) relatif à la prévention des risques résultant de l'usage des lits superposés destinés à être utilisés dans les lieux domestiques ou en collectivités | Eventuellement pour les équipements des salles de repos. |
| [Décret no 94-699 du 10 août 1994](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=EEBD78844F0DDE5A84F24403FBA553CF.tpdjo15v_1?cidTexte=JORFTEXT000000366889&categorieLien=id) fixant les exigences de sécurité relatives aux équipements d'aires collectives de jeux | Pour les jeux extérieurs, et de la salle de motricité. |
| [Décret n°92-850 du 28 août 1992](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000541270&fastPos=1&fastReqId=2002316453) portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles | Le cadre d’emploi des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM). |